

Maïga Fatoumata Sokona

# Quelles pistes pour améliorer durablement l'assainissement de la ville de Bamako ?

## Résumé

Bamako fait face à une crise aiguë de l'assainissement, caractérisée par une gestion insuffisante des déchets solides et liquides, une pollution croissante, l'occupation anarchique des espaces publics, l'insuffisance de stations de traitement des boues de vidange et des eaux grises, des inondations récurrentes et une pression accrue sur des infrastructures déjà limitées. La forte croissance démographique, l'urbanisation non maîtrisée, la faiblesse du civisme et l'application incomplète des textes aggravent cette situation et exposent la population à des risques sanitaires, économiques et environnementaux majeurs. Face à cette situation, il est opportun de mener une réflexion sur l'état de l'assainissement du District de Bamako afin de dégager des pistes de solution.

La méthodologie adoptée repose sur l'examen des textes législatifs et réglementaires, notamment la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) ainsi que sur une analyse documentaire, et la revue de certains des projets et pro-

grammes réalisés ou en cours d'exécution dans le district de Bamako. Les présentations, les échanges et les conclusions issus du colloque sur l'Assainissement de Bamako les 13 et 14 novembre 2025 ont également contribué à enrichir cette réflexion.

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les principaux défis et contraintes d'ordre institutionnels, techniques, financiers, structurels, opérationnels et de gouvernance. Le sous-secteur de l'assainissement se caractérise par la multiplicité des intervenants avec un faible niveau de coordination et des responsabilités parfois confuses, un financement instable fortement dépendant de l'aide extérieure, des infrastructures insuffisantes et vétustes et le faible niveau de civisme entraînant l'occupation illégale des sites et de zones inondables. En guise de pistes de solutions, il convient d'actualiser et de partager le cadre juridique, notamment l'adoption de la Politique Nationale d'Assainissement, de renforcer la gouvernance et d'impliquer fortement les forces vives (organisations de la société civile).

## Contexte : un environnement sous pression

Le Mali dans le préambule de sa constitution 2023 a priorisé la protection de l'environnement en ces termes « Le Peuple souverain du Mali, s'engage à assurer l'amélioration de la qualité de la vie et la protection de l'environnement ». L'article 25 de cette constitution stipule que « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tout citoyen et pour l'État ».

C'est dans ce but, que le Mali a élaboré en 1998 la première Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) qui a mis un accent particulier sur l'amélioration du cadre de vie des populations aussi bien en milieu rural qu'urbain. En outre, le Mali dispose d'une politique nationale d'assainissement datant de 2009, révisée en 2019 et validée en 2020. En vue d'être conforme à sa législation et à ses engagements internationaux, le Conseil des Ministres du 13 février 2026 (CM N°2026-06/SGG) « a pris acte d'une communication écrite relative à la Politique nationale d'Assainissement et son Plan d'actions 2026-2030 (...). Cette politique, mise en œuvre à travers 5 stratégies spécifiques relatives aux déchets solides ménagers, liquides et spéciaux ainsi qu'aux eaux pluviales et au transfert de compétences aux Collectivités territoriales, a permis d'obtenir des résultats appréciables en matière d'Assainissement. L'évaluation de sa mise en œuvre a conclu à la nécessité d'élaborer une nouvelle politique, adaptée aux réformes institutionnelles et changements intervenus dans le cadre de la protection de l'Environnement. S'agissant de la nouvelle politique, articulée autour de 5 axes stratégiques, elle vise à améliorer durablement le cadre de vie des populations grâce à des services d'assainissement adéquats, équitables et sécurisés, conformément aux orientations de « Mali kura gne taasira ka ben san 2063 ma » et de la Stratégie nationale pour l'Émergence et le Développement durable 2024-2033 ».

Cependant, l'environnement se dégrade rapidement à cause de la désertification, de l'érosion, de la baisse de la qualité de l'eau, de la déforestation, de la pollution accrue, etc.

Bamako, la capitale, n'échappe pas à ces problèmes, amplifiés par une urbanisation très rapide, une forte croissance démographique, un étalement urbain difficile à maîtriser avec comme corollaire une pression élevée sur les infrastructures. Avec plus de 4,3 millions d'habitants en 2022, Bamako double sa population tous les 15 à 20 ans. Les équipements (décharges, réseaux d'égouts, caniveaux, stations de traitement, équipements municipaux) n'ont pas suivi, provoquant des conditions d'hygiène précaires et des risques sanitaires élevés. La question de l'assainissement de la ville se pose toujours avec acuité en dépit d'une réflexion menée de long en large sur l'avenir de la ville, des actions entreprises et d'un nombre important de projets réalisés ou en œuvre depuis plusieurs décennies .

Le plan d'action du Gouvernement prévoit pour la période 2025/2026 la réalisation de 35 dépôts de transit,

l'aménagement de 40 000 mètres linéaires de collecteurs naturels, le curage de 677 656 mètres linéaires de caniveaux et la réalisation de stations de traitement de boue de vidange. Il prévoit aussi la sensibilisation pour la non-occupation des berges et lits des cours d'eau ainsi que l'obstruction de nos caniveaux par des comportements quotidiens. À Bamako, les réseaux d'égouts sont presque inexistantes et 98 % de la population dépend encore de l'assainissement autonome. La capitale ne dispose pas d'installations contrôlées de traitement des boues de vidange, en partie à cause des difficultés de sécurisation foncière des sites.

La croissance urbaine rapide, alimentée par une population jeune et en grande partie migrante, exerce une pression considérable sur les infrastructures urbaines. Cela engendre des difficultés en matière de logement, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que de gestion des déchets et de la pollution.

Au-delà de la recherche d'un cadre de vie agréable, ce sont les dimensions de santé publique, sociale et même l'image du pays qui sont régulièrement mises en question.

## Des textes législatifs et réglementaires existent, mais leur application reste, dans certains cas, mitigée

Le Mali a adhéré à de nombreuses conventions et objectifs mondiaux, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui aborde la question sur l'eau, l'assainissement, l'Agenda 2030 de l'ONU et les Objectifs du Développement Durable, dont l'ODD 6 ainsi intitulé : « Garantir l'accès à l'eau potable et à un assainissement durable pour tous. » De plus, plusieurs conventions environnementales (diversité biologique, déchets dangereux, lutte contre la désertification, protocole de Kyoto, convention de Stockholm, etc.) ont été ratifiées par le Mali.

Au plan national, plusieurs stratégies fixent des objectifs précis parmi lesquels la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033), la Politique Nationale de l'Assainissement (PNA), la Politique Nationale de Protection de l'Environnement. Ces documents prévoient notamment la construction de dépôts de transit, des stations de traitement des boues de vidange, le curage massif de caniveaux et la sensibilisation des populations.

Le Mali dispose d'un cadre juridique assez riche. A titre d'illustration, nous citerons la Loi N°2021-32/Du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances, le Décret N°2014-0572/P-RM du 22 juillet 2014 fixant le détail des compétences transférées de l'État aux Collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et nuisances ainsi que le Décret n° 01-394/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides et le décret n° 01-396/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des pollutions sonore.

La politique de l'assainissement comprend des principes directeurs, en particulier celui relatif au pollueur-payeur, et son adoption est un préalable pour la mise en œuvre des principes. La difficulté d'adoption des textes, comme la Politique Nationale d'Assainissement élaborée depuis 2020 et qui n'a finalement pas été adoptée, la faible diffusion des textes auprès de la population constitue autant d'insuffisances qui ralentissent le progrès vers la satisfaction des besoins des citoyens. A titre d'exemple une enquête menée par la Fondation Santé Environnement en 2019 dans le district de Bamako de la loi N°024 du 3 juillet 2024 relative à la connaissance a montré que seulement 2% des personnes enquêtées étaient au courant de l'existence de cette loi. A cela s'ajoute l'insuffisance de moyens, de rigueur et de mécanismes efficaces pour assurer le contrôle et la sanction. Ces limitations sont aggravées par des pratiques néfastes touchant à la fois certaines parties prenantes du secteur privé comme public et compromettant l'efficacité globale des interventions.

## Les projets réalisés ou en cours avec des résultats mitigés

Plusieurs projets importants ont été réalisés ces 5 dernières années, parmi ceux-ci le Projet de Résilience Urbaine de Bamako PRUBA (2023-2028) financé par la Banque mondiale qui vise à améliorer l'accès aux services urbains de gestion des déchets, d'assainissement et d'eau, d'accroître la résilience aux inondations dans certaines zones vulnérables du district de Bamako et des communes voisines ciblées, et renforcer les capacités de gestion urbaine.

Certaines réalisations prévues du PRUBA, à savoir la construction de 2 centres d'enfouissement technique, de 2 dépôts de transit, de 2 stations de traitement des boues (Tienfala et zone aéroportuaire), d'acquisition d'équipement pour les services d'assainissement (camions et matériels) n'ont pu être réalisées en raison du retard des études préalables : Étude d'impact environnementale et sociale (EIES), indemnisation des personnes affectées par le projet (PAP) et la faible efficacité des procédures de passation de marchés..

Le projet de drainage des eaux pluviales de Bamako financé par la coopération Allemande concerne entre autres, l'aménagement du marigot TIENKOLE en Commune I et celui de WOYOWAYANKO en Commune IV du District de Bamako. Comme PRUBA ce projet est aussi affecté par la question des indemnisations des personnes affectées par le Projet (PAP).

En dépit donc de projets pertinents et qui se mettent en place, les résultats restent limités en raison de l'occupation illicite des sites retenus pour la réalisation des ouvrages, des problèmes fonciers et la lenteur voire lourdeur des procédures administratives.

## Un sous-secteur et une multiplicité d'acteurs

Le secteur de l'assainissement mobilise de nombreux intervenants :

Institutions publiques : les ministères sectoriels en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Urbanisme, de la Santé, de l'Administration territoriale, etc., les structures techniques comme la Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle de Pollution et Nuisance (DNACPN), la Direction Nationale de l'Hydraulique, (DNH), la Direction Générale de Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP), la Direction des Services Urbains de Voiries et d'Assainissement de Bamako (DSUVA), les agences spécialisées telles que l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD), l'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épurations du Mali, (ANGEM), l'Agence de Bassin du Fleuve Niger (ABFN), les collectivités territoriales.

Toutes ces structures disposent de textes définissant leur domaines d'intervention en matière d'assainissement.

Institutions de recherche et de formation : Les institutions de recherche et de formation ont en charge la formation initiale continue des cadres en matière d'assainissement ainsi que des actions de renforcement des capacités et de formation continue. Le Mali dispose de peu d'institutions évoluant dans la formation professionnelle et la recherche en assainissement et gestion des déchets. Seuls quelques établissements en proposent et de manière très sommaire dans leurs programmes : Il s'agit notamment de l'Ecole Nationale des Ingénieurs (ENI), l'Université des sciences et techniques de Bamako, la faculté de Médecine et de Pharmacie, l'Ecole centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration (ECICA), l'Institut National de Formation en Sciences de la Santé.

Le secteur privé : les opérateurs privés, les sociétés de collecte et de traitement des déchets, les entreprises de recyclage et les opérateurs d'assainissement autonome. Ils sont partenaires de l'État et des collectivités territoriales pour fournir des services d'assainissement. A ce titre, ils assurent : (i) la réalisation d'ouvrages d'assainissement, (ii) la prestation de services, (iii) l'appui-conseil et la formation. On peut citer les Groupements d'Intérêt Économiques (GIE) œuvrant dans la pré-collecte des déchets solides ; opérateurs privés de type OZONE MALI; MACROWASTE, les petits opérateurs intervenant dans la récupération, le recyclage, les structures de coordination des GIE comme le Collectif des GIE d'Assainissement du Mali (COGIAM), etc.

La société civile : ONG, des associations communautaires, des comités d'hygiène et de salubrité des quartiers (CHSQ), etc.

Partenaires techniques et financiers : Les partenaires techniques et financiers apportent des appuis financiers, de

l'assistance technique et l'expertise pour le renforcement des capacités. Cependant cet appui est limité sur une courte période.

Le cadre institutionnel est assez riche et met en évidence la pluralité des acteurs impliqués, (Ministères, collectivités territoriales, communes, ONG, entreprises privées) avec des responsabilités qui se chevauchent. Cependant, la faible coordination illustre parfaitement la transversalité des enjeux environnementaux, les défis qu'ils représentent et leur influence sur la prise de décision.

## Contraintes principales du secteur de l'assainissement

Elles se caractérisent par une Politique Nationale de l'Assainissement actualisée non adoptée, l'absence de cadre de concertation sur les textes relatifs au transfert de compétence pour une compréhension commune, l'identification des obstacles et la détermination des actions pertinentes à mettre en œuvre. Ainsi les collectivités territoriales pourront s'approprier les textes et assurer une diffusion auprès des communes ; par l'absence et/ou l'insuffisance de textes juridiques alors que ceux-ci facilitent l'application de la redevabilité pour l'ensemble des acteurs y compris le secteur privé et la société civile.

L'analyse de la situation montre une gouvernance fragmentée par la multiplicité des intervenants avec un faible niveau de coordination et des responsabilités parfois confuses; un financement instable fortement dépendant de l'aide extérieure sans continuité; des infrastructures insuffisantes et vétustes ; le faible niveau de civisme entraînant l'occupation illégale des sites et de zones inondables ; une gestion informelle de la vidange (eaux grises et boues) dans un contexte urbain densifié et complexe, l'occupation anarchique des sites, la faible motivation du secteur privé, des associations de jeunes de de femmes sans un cadre structuré d'intervention etc. Ces contraintes liées à la gouvernance et au cadre institutionnel ont un impact direct sur la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes d'assainissement.

## Opportunités existantes

A l'analyse des défis et opportunités du sous-secteur de l'assainissement, il est aisé de constater qu'à Bamako, plusieurs projets structurants ont été planifiés au cours des cinq dernières années, posant ainsi les bases d'un meilleur assainissement, d'une amélioration de l'accès à l'eau potable et d'une modernisation progressive de la gestion des déchets. Parmi ces initiatives figurent notamment le Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA), le projet de drainage des eaux de pluies de Bamako, le Kabala/AEP, ainsi que diverses interventions axées sur la résilience climatique à Bamako. La mise en œuvre de ces projets reste toujours partielle à cause des problèmes fonciers et de l'in-

suffisance d'application des textes de transfert de compétence, de l'état d'avancement des Études d'Impact Environnemental et de la lourdeur voire l'inefficacité des procédures de passation de marchés.

Malgré les difficultés, plusieurs atouts et opportunités existent : un cadre légal bien que nécessitant d'être adapté et actualisé ; une dynamique citoyenne croissante ; une forte demande sociale pour un Bamako propre ; des investissements en cours ; l'existence d'agences techniques (DNACPN, ANGESEM) ; la présence d'un secteur privé très actif ; un potentiel élevé de recyclage et d'économie circulaire (plastiques, papiers, compost, énergie). Il conviendrait de mobiliser tous ces acteurs, de mettre en cohérence tous les actions jusqu'à présent disparates, de renforcer le plaidoyer auprès des autorités pour la mobilisation des ressources endogène, de procéder à la dissémination des textes auprès des collectivités pour une réduction significative de la vulnérabilité.

À la lumière de ces analyses, plusieurs pistes de solutions peuvent être envisagées afin d'améliorer durablement l'assainissement dans le District de Bamako.

## Pistes de solutions réalistes et opérationnelles

Les pistes sont d'ordre institutionnel, technique, liées à la gouvernance, au financement et aux ressources humaines.

→ Au niveau institutionnel : la politique de l'assainissement comprend des principes directeurs, en particulier celui relatif au pollueur-payeur, et son adoption permettra l'opérationnalisation diligente de ces principes. Ainsi les autorités doivent-elles diligenter l'adoption de la politique nationale de l'assainissement. Les textes relatifs au transfert de compétence existent depuis 2014, un cadre de concertation de toutes les parties prenantes doit être mis en place par les autorités administratives pour une compréhension commune de ces textes et effectuer une analyse approfondie des obstacles afin de pouvoir déterminer des actions pertinentes facilitant l'application. A la suite de cette action, les collectivités territoriales s'approprieront de ces textes et mettront en place un mécanisme de diffusion et d'information auprès des communes. Pour une meilleure redevabilité du secteur privé et de la société civile, des textes juridiques solides doivent être élaborés et diffusés.

→ Au niveau technique : Plusieurs types d'ouvrage d'assainissement existent en fonction du contexte et des réalités du terrain. Certains ont déjà été testés à Bamako comme les réseaux d'égouts à faible diamètre. Les collectivités territoriales doivent impliquer la population pour le choix de ces ouvrages afin de minimiser les risques de contamination des eaux souterraines. Aussi l'état des lieux et la restitution des réseaux d'égout anciens qui existent à Bamako, et leurs intégrations dans

un plan directeur révisé de gestion des eaux usées de Bamako par les autorités du District contribuera à l'évacuation des eaux de pluie, surtout sur la rive gauche, et à la réduction des risques liés aux inondations. Les normes et des outils relatifs à la conception et à la réalisation des ouvrages d'assainissement (fosse septique, latrines, puisard et ouvrages collectifs) existent depuis fort longtemps ; la dissémination de ces textes par les collectivités territoriales en collaboration avec les services techniques normatifs permettra le renforcement des capacités du personnel en charge de la conception, du contrôle, du suivi et de l'exécution de ces ouvrages.

→ Sur le plan de la gouvernance, l'Etat, à travers le service domanial et en collaboration avec les structures en charges de la mise en œuvre des projets, les collectivités et les bénéficiaires, doit faire régulièrement l'état des lieux des sites dédiés à la réalisation des ouvrages d'assainissement afin d'éviter les problèmes fonciers actuels qui entravent la mise en œuvre des projets et programmes.

Les collectivités territoriales et les autorités du district de Bamako, à travers les services techniques déconcentrés, procéderont à la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'actualisation des espaces verts et autres sites publiques afin de mieux les sécuriser. L'implication des chefs traditionnels, des associations de femmes et de jeunes par les collectivités territoriales, dans l'élaboration d'un programme de sensibilisation et l'application des sanctions contribuera à la conscientisation de la population et à la réduction de l'incivisme qui exerce une forte pression sur les ouvrages d'assainissement, en exacerbant la pollution et la dégradation du cadre de vie.

La sécurisation des espaces verts et réserves foncières, la création et la sécurisation de nouveaux sites de décharge et d'enfouissement, la lutte contre la corruption dans tout le secteur.

Concernant les ressources humaines, le secteur de l'assainissement souffre du manque de ressources humaines compétentes et qualifiées aussi bien pour le contrôle de l'application des normes que dans la conception, le suivi et l'évaluation. Le programme de formation et de recyclage des cadres du secteur de l'assainissement doit être adapté aux besoins. L'implication effective des ministères en charge de l'éducation et de la recherche scientifique dans la conception et la planification des projets d'assainissement servira à mener des travaux de recherche action afin

de produire des bases factuelles nécessaire au suivi des indicateurs et à la prise de décision.

La formation et l'implication des organisations de jeunesse et de femmes dans la gouvernance de l'assainissement permettra de développer des métiers, de réduire le chômage, de mettre en place un système de tri à la source et de valorisation des déchets et un suivi rapproché aux niveaux des familles. La sensibilisation de la population, à travers des groupements de femmes et des jeunes, permet de diffuser des messages adaptés et d'atteindre la cible.

Le domaine de la répression, de la verbalisation et des sanctions doit être dévolu aux agents de terrain à travers les collectivités.

Concernant le financement : il est nécessaire d'accroître le financement par la mise en place d'un mécanisme de financement durable, à travers la mobilisation des ressources endogènes (Etat, collectivités territoriales, secteur privé et populations), de diligenter l'application rigoureuse du principe du pollueur-payeur avec un système de recouvrement des coûts et une gestion transparente des ressources. Cela permettra de réduire la forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, souvent ponctuels et non durables et discipliner les populations sur le rejet des déchets. Les autorités administratives, en collaboration avec les collectivités territoriales et la population, doivent opérationnaliser efficacement les taxes d'assainissement et créer un fonds de garantie afin de mettre en place des mécanismes de financement durables et nationaux de l'assainissement.

## Conclusion

L'examen approfondi de la situation de l'assainissement dans le District de Bamako met en évidence une problématique structurelle qui dépasse largement la seule question des infrastructures. Il s'agit d'un défi multidimensionnel où se croisent enjeux institutionnels, juridiques, financiers, techniques et comportementaux.

L'amélioration durable de l'assainissement à Bamako requiert une volonté politique affirmée, une coordination renforcée entre les parties prenantes et une mobilisation collective autour d'une vision claire et intégrée. La réussite de cette transformation conditionne non seulement la qualité du cadre de vie urbain, mais aussi la santé publique, la résilience climatique et le développement socio-économique de la capitale.

## Références

- 1 Vision Mali 2063
- 2 Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023)
- 3 Politique Nationale d'assainissement 2020
- 4 Programme d'accès à l'eau 2021-2030
- 5 Stratégie Nationale Changements Climatiques 2011
- 6 État des lieux de la gestion des déchets District de Bamako 2018
- 7 Rapport « études d'actualisation du schéma directeur d'assainissement de Bamako (SDAB), 2015
- 8 Schéma Directeur de Gestion des Déchets Solides à Bamako – SDGDSB – 2015-2025
- 9 Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA) 2019
- 10 Vision Bamako 2030 : Identification des projets prioritaires d'aménagement de la capitale du Mali, 2014.
- 11 Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2024-2033.
- 12 Rapport sur les tendances de mise en œuvre des ODD au Mali, 2016-2020 (2021)
- 13 Suivi du financement de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène
- 14 Premiers résultats de l'initiative TrackFin au Mali (2012-2014)

## À Propos de l'auteur

**Maïga Fatoumata Sokona** est ingénieure des sciences appliquées, spécialisée en sciences de l'environnement. Elle a été Administratrice du programme Santé et Environnement à l'Organisation Mondiale de Santé pendant 28 ans (1990 à 2018) et a participé à la réalisation de plusieurs travaux dont on peut citer, entre autres, la mise en place des Groupements d'Intérêt Économique (GIE) pour la gestion des déchets solides et la production du compost dans le cadre de l'économie circulaire. Elle est membre du groupe international Santé-Environnement, du conseil scientifique des programmes d'assainissement en Afrique, du comité technique du partenariat national de l'eau, etc.

## Imprint

### Editeur

Friedrich-Ebert-Stiftung  
Faso Kanu  
BP. 428 Bamako - Mali  
Tel. +223 44 90 60 30 - 44 90 60 29  
E-Mail: [info@fes-mali.org](mailto:info@fes-mali.org)  
Site web : [www.mali.fes.de](http://www.mali.fes.de)

### Département d'édition

Département Afrique

### Contact

Svenja BODE  
[Svenja.Bode@fes.de](mailto:Svenja.Bode@fes.de)

Les opinions exprimées dans cette publication ne sont pas nécessairement celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES). L'utilisation commerciale des médias publiés par la FES n'est pas autorisée sans le consentement écrit de la FES. Les publications de la FES ne peuvent pas être utilisées à des fins de campagne électorale.

Février 2026

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Mali, 2026

ISBN 978-99952-75-56-3

D'autres publications de la Friedrich-Ebert-Stiftung sont disponibles ici : [www.fes.de/publikationen](http://www.fes.de/publikationen)



Bureau Mali

